



Chèque sport pour les élèves de la 6ème à la 3ème

publié le 13/10/2025

Descriptif :

Le Département de la Charente-Maritime poursuit son accompagnement des collégiens dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle avec le dispositif « Chèques Sport-Culture ». Inclus dans le Plan départemental « Agir pour la Jeunesse » 2023-2028, le « chèque Sport Culture » est accessible depuis une plate-forme numérique auprès des 18 000 jeunes et 500 structures associatives qui utilisent le dispositif, sur le site de la Charente-Maritime :

<https://la.charente-maritime.fr>

Toujours destiné aux élèves de la 6ème à la 3ème, domiciliés et scolarisés en établissement publics/privés, en Maisons Familiales Rurales et les jeunes inscrits dans un établissement pour la jeunesse handicapée (IME, IMPRO) en Charente-Maritime, le téléservice « Chèques Sport-Culture » permet à chaque collégien de bénéficier de réductions pour une inscription dans un club sportif partenaire ou une structure culturelle à raison de 15€ pour les non boursiers et de 30€ pour les boursiers.

Document joint

 [cheque_sport2026](#) (PDF de 247.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.